



## Fiche thématique Protection des animaux

### Utilisation d'anneaux et de licols antisuccion chez les bovins

#### Problème

Les détenteurs de vaches laitières découvrent régulièrement dans leur troupeau des vaches ou des génisses qui têtent les mamelles ou les pis de leurs congénères. Sur des vaches en lactation, ce comportement peut entraîner des pertes de lait ; chez des vaches gestantes ou tarées, causer des inflammations des pis, voire des dommages sur les quartiers. S'il s'avère qu'il est impossible d'empêcher le comportement teteur de l'animal, il faut alors souvent se résoudre à l'éliminer.

#### Les solutions doivent être adaptées à l'élevage!

C'est en offrant aux bovins des conditions d'élevage adaptées que les détenteurs d'animaux peuvent prévenir efficacement le comportement de succion de leurs bêtes. Les veaux ont besoin de suffisamment d'espace et devraient pouvoir avoir accès à une cour extérieure ou un pré (cf. photo 1a). La phase de sevrage revêt une importance toute particulière : elle ne peut avoir lieu que lorsque les veaux consomment une quantité suffisante de fourrage de base et concentré (cf. photo 1b). Il faut de plus affourager les veaux avec une ration couvrant les besoins énergétiques des animaux tout au long de leur première année de vie et tenir constamment à leur disposition du fourrage grossier.

Les animaux qui continuent à pratiquer la succion après leur sevrage doivent être repérés au plus vite. L'utilisation d'un dispositif antisuccion est alors recommandée pour une durée déterminée. Plus l'on réagit rapidement, plus l'on a de chance de résoudre rapidement le problème. La pose d'un anneau antisuccion doit cependant rester une mesure exceptionnelle et ne se justifie que si l'ensemble des mesures préventives sont restées inefficaces.



Photo 1a) Le comportement de succion est moins prononcé chez les veaux qui ont un accès à l'extérieur et assez d'espace pour jouer.



Photo 1b) Le risque du comportement de succion diminue aussi si le foin est d'excellente qualité et si les quantités de fourrage concentré répondent aux besoins.

## Quels sont les anneaux/licols antisuction qui peuvent être utilisés ?

Les appendices dont sont pourvus les dispositifs antisuction gênent l'animal tété et entraînent une réaction de défense. Le dispositif ne doit cependant causer aucune blessure, que ce soit à l'animal tété ou à l'animal teteur. Ceci est en général garanti par la pose adéquate d'un des nombreux anneaux/licols antisuction disponibles dans le commerce (cf. photos 2a et 2b). Il est expressément déconseillé de fabriquer soi-même un dispositif antisuction. Les anneaux qui endommagent la cloison nasale ou d'autres zones du mufle ne sont pas autorisés par la législation sur la protection des animaux car ils occasionnent des douleurs inutiles et gênent beaucoup les animaux lorsqu'ils s'alimentent, s'abreuvent ou se lèchent (art. 17, let. e, OPAn).



Photo 2a) Différents modèles et tailles d'anneaux antisuction



Photo 2b) Vache portant un licol

## Quels sont les points à surveiller en cas d'utilisation de dispositifs anti-suction ?



Photo 3) Cet anneau antisuction est beaucoup trop grand et gêne l'animal pour manger.

### Au moment de la pose d'un anneau antisuction

Il existe différentes tailles d'anneaux antisuction, aussi le modèle choisi doit-il correspondre à l'âge de l'animal de sorte à ne provoquer aucune gêne lorsque l'animal mange ou boit (cf. photo 3). Les anneaux antisuction sont fixés à la cloison nasale des animaux. Au moment de la pose, il faut veiller à ce que l'anneau ne soit pas trop serré, faute de quoi il peut occasionner des pressions sur la cloison nasale ou des plaies. Il faut également contrôler de temps à autre le bon emplacement de l'anneau.

### Au moment de la mise en place d'un licol antisuction

Les licols antisuction doivent être choisis en fonction de la taille de l'animal et ne peuvent être posés de manière permanente au risque de voir apparaître des irritations au passage des sangles de maintien en plastique.

### **Chez l'animal tèteur**

L'expérience a montré que certains animaux ne s'accommodent pas d'un dispositif antisuccion et ce même s'il est parfaitement adapté à la taille de l'animal. Dans ces rares cas, les animaux n'apprennent pas à paître ou à absorber du fourrage en portant un anneau antisuccion. De même l'utilisation des abreuvoirs automatiques peut, selon le modèle d'anneau et le type de boisson, ne pas être possible. Aussi faut-il surveiller de très près les animaux après la pose d'anneaux antisuccion (absorption de fourrage et d'eau, développement de la masse corporelle).

Un des autres dangers est que les animaux portant des anneaux antisuccion s'accrochent et se blessent à des aménagements d'étables en saillie ou à des clôtures. De tels dangers sont à éliminer. Posé suffisamment tôt, un anneau antisuccion a de fortes chances de venir à bout d'un comportement de succion non désiré. Un dispositif antisuccion ne doit pas pour autant être posé en permanence. Il s'agit avant tout de vérifier à intervalles réguliers si, une fois le dispositif antisuccion retiré, l'animal ne tète plus ses congénères.

En raison du risque de blessure élevé, il convient d'enlever l'anneau ou le licol antisuccion avant de transporter l'animal.

### **Chez l'animal tété**

Il arrive souvent que les animaux qui têtent aient des partenaires attirés, qui tolèrent la tétée. Les pointes du dispositif antisuccion ne doivent en aucun cas engendrer de blessures ou de plaies chez l'animal tété. Il faut examiner les animaux régulièrement à cet effet.

### **Quelle est la personne responsable de l'utilisation correcte et sûre d'un dispositif antisuccion ?**

Les anneaux et licols antisuccion ne sont pas soumis à la procédure d'autorisation qui régit les aménagements d'étables. Il est donc de la responsabilité du détenteur d'animaux de choisir, parmi les modèles de dispositifs antisuccion disponibles sur le marché au moment de l'achat, ceux qui ne provoquent aucune blessure aux animaux.

## Législation:

### Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn)

#### Art. 3 OPAn

#### Détention conforme aux besoins des animaux

1. Les animaux doivent être détenus de telle façon que leurs fonctions corporelles et leur comportement ne soient pas gênés et que leur faculté d'adaptation ne soit pas sollicitée de manière excessive.
3. L'alimentation et les soins sont appropriés s'ils répondent aux besoins des animaux à la lumière de l'expérience acquise et des connaissances en physiologie, éthologie et hygiène.

#### Art. 5 OPAn

#### Soins

1. Le détenteur d'animaux doit contrôler aussi souvent que nécessaire le bien-être de ses animaux et l'état des installations. Si celles-ci sont défectueuses et diminuent le bien-être des animaux, il doit les réparer sans délai ou prendre les mesures propres à assurer la protection des animaux.

#### Art. 17 OPAn

#### Pratiques interdites sur les bovins

2. Il est en outre interdit de pratiquer les interventions suivantes sur les bovins:
  - e. procéder à des opérations invasives au niveau de la langue, de son frein, de la cloison nasale ou du museau pour prévenir des troubles du comportement comme les tétées réciproques ou le roulement de la langue ;